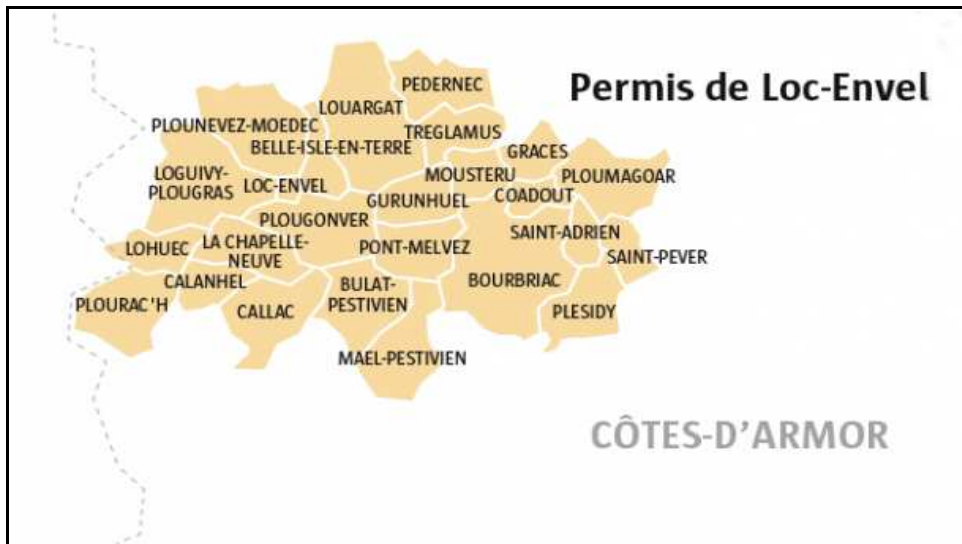


Un seul refus ne fera pas plier Variscan mais plusieurs dizaines oui, donc l'action de chacun et chacune d'entre nous est primordiale.



Accepter l'exploration aujourd'hui c'est accepter l'exploitation demain.

Bloquer Variscan, c'est possible, organisons nous collectivement !

Contacts Douar Didoull

Téléphone : 07 88 80 86 30

Mailto : douardidoull@riseup.net

<http://alternatives-projetsminiers.org>



PROJETS MINIERS, VARISCAN ARRIVE !

Le permis minier dit de « Loc Envel » a été accordé à Variscan Mines par Emmanuel Macron. La multinationale Variscan va chercher à explorer 25 communes en quête de minerais : Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Bulat-Plestivien, Calanhel, Callac, Coadout, Grâces, Gurunhuel, La Chapelle-Neuve, Loc-Envel, Loguivy-Plougras, Lohuec, Louargat, Maël-Plestivien, Moustéru, Péder nec, Plésidy, Plougouver, Ploumagoar, Plounevez-Moëdec, Plourac'h, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Saint-Péver et Tréglamus. En tout 336 km² sont concernés. Le collectif Douar Didoull s'oppose à cette exploration et appelle les habitants de ces communes à être vigilants.

Concrètement, l'exploration consistera en des centaines de forages de quelques mètres à 1500 mètres de profondeur, des tranchées de plusieurs centaines de mètres, de nombreux survols d'avions et d'hélicoptères à très basse altitude (40m) s'accompagnant de nuisances sonores, de champs électromagnétiques nécessaires à l'exploration.

L'action juridique contre ce permis est d'ores et déjà engagée, mais une mobilisation sur le terrain de l'ensemble de la population est elle aussi nécessaire. Nous proposons donc à l'ensemble des habitants de nous rejoindre dans cette opposition. Pour cela plusieurs actions sont possibles.

Sur nos terres : les prospecteurs n'ont pas le droit d'entrer sur un terrain sans autorisation préalable de son exploitant ou propriétaire.

Refusons l'exploration : chaque habitant peut refuser les opérations d'exploration sur son terrain. Pour signifier votre refus, un document est disponible au verso.

Si vous constatez la présence des employés de Variscan ou de sous traitants sur le territoire du permis, merci de **nous en informer au plus vite** en nous contactant au numéro ci-joint, rassemblez quelques personnes et opposez-vous aux opérations de prospection (il s'agira dans un premier temps de prélèvements d'échantillons « inoffensifs » : prélèvement de roche, sondages à la tarière...).



Permis Exclusif de Recherches minières dit de LOC ENVEL
Recueil des avis sur les prélèvements sur propriété

Les limites aux droits du titulaire du permis:

La première limite au droit du titulaire du permis réside dans **l'impossibilité, sans le consentement du propriétaire, d'opérer des sondages, d'ouvrir des puits ou galeries ou d'établir des machines ou installations dans les enclos murés, les cours et les jardins** (article L.153-1 du NCM*).

Sans préjudice des dispositions des articles L. 153-1 et L. 153-2, les autorisations prévues ne peuvent concerner les terrains attenant aux habitations ou clos de murs ou munis de clôtures équivalentes", qu'à défaut de consentement du propriétaire, le titulaire du permis exclusif de recherche devra bénéficier d'une autorisation de l'autorité administrative pour réaliser ses travaux de recherches. En application de l'article L.153-5 du NCM, cette autorisation ne sera délivrée qu'après que le propriétaire ait été amené à formuler ses observations.*

Enfin comme le rappelle l'article L.153-6, le bénéficiaire de ces autorisations ne peut entrer dans les lieux sans avoir préalablement réglé ou consigné les indemnités d'occupation dues au propriétaire qui, à défaut d'accord amiable, sont fixées par le juge de l'expropriation (L.153-13 NCM*).

*NCM : Nouveau Code Minier

"dans un premier temps aucun échantillonnage ne sera réalisé suite à ce refus" (paragraphe 2.2.2.1 de la déclaration de travaux envoyé en mairie par Variscan)

**Document à adresser à Douar Didoull – Lan Meur 22810 -
PLOUGONVER
qui suivra les dossiers
avec copie au maire de votre commune**

NOM, prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Mail :

☐ Propriétaire

☐ Exploitant

☐ Locataire

LIEU CONCERNE PAR CES PRELEVEMENTS

Adresse exacte :

Commune :

Sections et n° des parcelles :

Type :

☐ Jardin, cour

☐ Enclos muré

☐ Prairie, champ, bois

Sur commune(s) :

☐ **Je refuse ces prélèvements**

Raisons du refus

☐ Présence d'animaux

☐ Forage privé, puits, zone de captage d'eau

☐ Présence de cultures, terrain assimilé à un jardin (potager, verger...)

☐ Refus de principe

☐ Présence de géothermie, réseau de drainage, autres

Commentaires :
.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature